



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élèves

Question écrite n° 74440

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la scolarisation des enfants de moins de trois ans. La Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques constate que de nombreux inspecteurs d'académie réduisent le taux de scolarisation des enfants de deux ans pour cause de directives ministérielles. Or la scolarisation précoce a montré son efficacité pour l'intégration plus facile des enfants dans le cursus scolaire et pour les différents apprentissages. Elle est un outil de lutte contre les inégalités, notamment en matière de maîtrise de la langue. Il estime que le droit à l'école dès deux ans doit être effectif. Il lui demande ce qu'il en est exactement dans ce domaine et quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour favoriser cette scolarité précoce en termes de moyens, de directives auprès des rectorats et d'information auprès des familles.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74440

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 mars 2002, page 1624